



La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,
- D 613-6, D 613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master,

Vu l'arrêté du 16 février 2024 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Master mention Ingénierie de la santé,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Sont nommés en tant que membres du jury du **Master mention Ingénierie de la santé** chargé de la délivrance des UE, de la validation des semestres, des années, de la délivrance de la Maîtrise et de la délivrance du Master pour l'année 2024-2025 :

- Walter BLONDEL, Professeur des universités, Président
- Céline HUSELSTEIN, Professeure des universités
- Brigitte LEININGER, Professeure des universités
- Pierre VARIS, PRAG
- Pascale POTTIE, MCF
- Natacha DREUMONT, MCF-HDR
- Pauline LEFEBVRE, Enseignante MCU

#### Article 2 :

Le jury constitué à l'article 1 siège également comme jury statuant souverainement, en application des articles R 613-32 à R 613-37 relatifs aux demandes de validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger en vue de l'obtention du diplôme pour l'année 2024-2025.

#### Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 4 :

Le Doyen de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la santé et le Doyen de la Faculté de Pharmacie sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 20 mai 2025



09 DEC. 2025

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

09 DEC. 2025





La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025 en tant que membres du jury, chargé de la validation du **Mastère spécialisé Gestion, Traitement et Valorisation des déchets** :

- Frédéric SUR, Professeur, Directeur des études et **Président du Jury**
- Sandrine Monguillon, Directrice de la Formation Professionnelle
- Damien Fakra, Maître de Conférences, Responsable pédagogique pour Mines Nancy
- Philippe Sessiecq, Professeur, Responsable pédagogique pour l'ENSG
- Un professionnel extérieur, compétent dans le domaine du diplôme

#### Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

#### Article 3 :

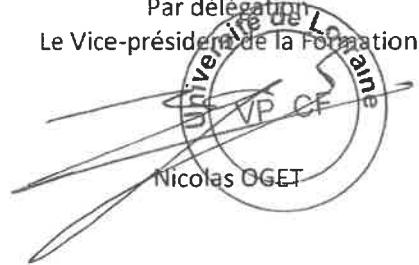
Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché au sein de la composante et sur le site internet de l'université.

Fait à Nancy, le 25 juillet 2025

Pour la Présidente

Par délégation

Le Vice-présidente de la Formation



09 DEC. 2025

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le

09 DEC. 2025

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation :

- L 613-1 et L 712-2,
- R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 15 novembre 2023 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Titre d'Ingénieur Civil des Mines diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy de l'Université de Lorraine,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

A R R È T E

Article 1 :

Sont nommés pour l'année 2024-2025 en tant que membres du jury pour le **Titre d'Ingénieur Civil des Mines diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy de l'Université de Lorraine** :

Membres titulaires :

- Frédéric SUR	Directeur des Etudes, <b>Président</b>
- Vincent SCHICK	Directeur de la Formation Ingénieur Civil des Mines
- Jean-Christophe PERRIN	Responsable du département Energie
- Yves MESHAKA	Responsable du département Matériaux
- Olivier DECK	Responsable du département Géosciences & Génie Civil
- Xavier GOAOC	Responsable du département Informatique
- Yannick PRIVAT	Responsable du département GIMA
- Ingrid LEROYER	Responsable Filières managériales
- Laurence MASSEMIN	Responsable Langues

Le jury de diplôme se prononce souverainement sur la validation des UE, de chaque semestre et année et sur la délivrance du diplôme.

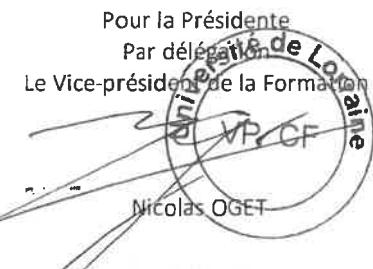
Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3 :

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 11 juillet 2025

Pour la Présidente  
Par délégation  
Le Vice-président de la Formation  
  
Nicolas OGET

09 DEC. 2025

09 DEC. 2025

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation :

- L 613-1 et L 712-2,

- R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 15 novembre 2023 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Titre d'Ingénieur Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy de l'Université de Lorraine, spécialité Génie industriel et Matériaux,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Sont nommés pour l'année 2024-2025 en tant que membres du jury d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy de l'Université de Lorraine, spécialité Génie industriel et Matériaux :

**MEMBRES DE DROIT**

SUR Frédéric	Professeur, Directeur des études, <b>Président</b>	MINES NANCY
HILPERT Sophie	Professeur Agrégé, Directrice FI-GIM	MINES NANCY

**MEMBRES INDUSTRIELS**

BRUSE Patrick	Ingénieur	LAPP
SALGUEIRO Sandrine	Responsable de groupe production	Rolex
SELWIET Grégory	Responsable Méthodes	Safran
SPOREN Amaury	Responsable Méthodes & AM	Safran
VOLLET-BINET Raphaël	Ingénieur projet recherche et technologies	Safran

**MEMBRES UNIVERSITAIRES**

BENMOUFFEK Dominique	Maître de conférences	MINES NANCY
CANDOLFI Christophe	Maître de conférences	MINES NANCY
DEZERALD Lucile	Maître de conférences	MINES NANCY
LENOIR Bertrand	Professeur	MINES NANCY
MASSEMIN Laurence	Professeur Agrégé	MINES NANCY

Le jury de diplôme se prononce souverainement sur la validation des UE, de chaque semestre et année et sur la délivrance du diplôme.

**Article 2 :**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

**Article 3 :**

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy de l'Université de Lorraine, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 11 juillet 2025

Pour la Présidente

Par délégation

Le Vice-président de la Formation

Nicolas OGET

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

09 DEC 2025

09 DEC 2025

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025 en tant que membres du jury, chargé de la validation du **Mastère Spécialisé Cybersécurité « Attaque et défense des systèmes informatiques »** :

- Frédéric SUR, Professeur, Directeur des études et **Président du Jury**
- Sandrine MONGUILLON, Directrice de la Formation Professionnelle
- Guillaume BONFANTE, Maître de Conférences, Responsable pédagogique pour Mines Nancy
- Rémi BADONNEL, Professeur, Référent pédagogique pour TELECOM Nancy
- Un professionnel extérieur, compétent dans le domaine du diplôme

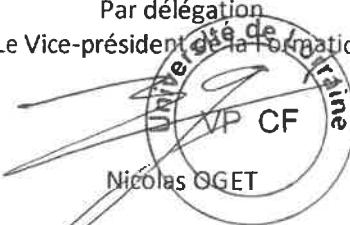
#### Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

#### Article 3 :

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché au sein de la composante et sur le site internet de l'université.

Fait à Nancy, le 11 juillet 2025

Pour la Présidente  
Par délégation  
Le Vice-président de la Formation  
  
Nicolas OGET

09 DEC. 2025

09 DEC. 2025

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le